



Formations pour les maraichers de Martinique Année 2023

Rédacteurs : VIVEA Martinique

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : mars 2023

Nom	Formations pour les maraichers de Martinique
Début de validité	01/04/2023
Fin de validité	31/12/2026
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte 504 000 contributeurs, dont 2 800 en Martinique. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p><u>L'origine du cahier des charges :</u></p> <p>La société coopérative d'intérêt collectif agricole des maraichers de Martinique (SICA 2M), créée en 2008, fédère plus de 200 planteurs cultivant près de 200 hectares en production maraichère et vivrière pour une production annuelle de plus de 900 tonnes de fruits et légumes frais distribués sur tout le territoire Martiniquais.</p> <p>La SICA 2M assure la défense des producteurs de fruits et légumes de Martinique. Elle vise à maîtriser durablement la valorisation de la production agricole de ses membres, à renforcer l'organisation commerciale des producteurs, à organiser et pérenniser la production sur le territoire de la Martinique.</p> <p>En 2022, la direction de la SICA 2M a sollicité VIVEA pour mener une analyse des besoins en compétences de ses adhérents. La première phase de cette étude, conduite avec les dirigeants et techniciens de la SICA, a permis d'identifier quelques préoccupations repérées à l'occasion des actions d'accompagnement des adhérents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien-être au travail, allier vie professionnelle et vie personnelle • Gestion administrative, maîtrise des outils informatiques • Comptabilité, gestion économique, rentabilité <p>Leur analyse a conduit à déterminer plusieurs problématiques dont l'intérêt a pu être corroboré par une enquête directe menée auprès des adhérents début 2023.</p>



Formations pour les maraichers de Martinique Année 2023

Public éligible à VIVEA	Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux. Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).
Objectifs généraux du cahier des charges	Le présent cahier des charges vise à définir l'offre de formation attendue par le comité VIVEA. Il précise les conditions de financement par VIVEA des actions de formation pour les maraichers de Martinique.

Actions attendues

Objectifs des actions	<p>Les formations proposées devront traiter d'au moins l'un des thèmes suivants :</p> <p>Bien-être au travail, allier vie professionnelle et vie personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser sa charge de travail pour optimiser l'organisation de son exploitation pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie privée Mieux planifier son travail et/ou celui de son équipe en fonction des priorités <p>Et/ou</p> <p>Stratégie économique, rentabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Calculer les coûts de revient de ses productions Déterminer la rentabilité de chaque culture Définir les étapes de son plan de production global <p>Et/ou</p> <p>Gestion administrative et comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une bonne organisation dans le classement de ses dossiers Comprendre les éléments contenus dans sa comptabilité Préparer les enregistrements ou enregistrer des opérations de base dans sa comptabilité <p>Et/ou</p> <p>Maîtrise des outils informatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les outils informatiques afin d'être plus autonome Utiliser internet, une messagerie électronique et les réseaux sociaux pour échanger plus facilement
Durée	Durée minimum 7 heures



Formations pour les maraichers de Martinique Année 2023

<p>Modalités de formation</p>	<p><u>Modalités pédagogiques</u> :</p> <p>Des méthodes participatives et actives devront être mises en œuvre et l'échange entre stagiaires doit être privilégié.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement, dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement</u> :</p> <p>Le formateur devra posséder les compétences techniques relatives au thème de la formation. Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « moyens d'encadrement ».</p>
<p>Titre de la demande de financement</p>	<p>Lors de la saisie de la demande de financement sur l'Extranet Hâpi, il convient d'indiquer :</p> <p style="text-align: center;">CDCM + Titre de la formation</p>

Modalités de prise en charge

<p>Critères</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Critères de sélection</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La cohérence du contenu et du déroulement de la formation avec les objectifs et les modalités pédagogiques ; ▶ Le respect des moyens d'encadrement et des autres critères définis dans le présent CDC ; ▶ Le prix (coût TTC heure/stagiaire).
------------------------	---

Conditions de prise en charge par VIVEA

	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sur une base d'un coût unitaire à l'heure stagiaire, ▶ En fonction de la priorité et du domaine de compétences dont elles relèvent dans la limite des plafonds d'achat et de prise en charge de VIVEA. <p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional de Martinique.</p>
--	---



Formations pour les maraichers de Martinique Année 2023

	<p>La valorisation financière liée à la politique Qualité formation peut s'appliquer aux actions de formations relevant de ce cahier des charges. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.</p> <p>La différence entre le prix d'achat et la prise en charge VIVEA constitue le montant de la contribution stagiaire acquittée par le contributeur. Elle est facturée par VIVEA à l'organisme de formation et celui-ci s'engage à la facturer au contributeur par subrogation de VIVEA (cf. conditions générales).</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs.</p>
--	--

Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15
Public visé (caractéristiques spécifiques)	Contributeurs VIVEA de Martinique
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui, si la formation correspondant aux priorités 1 à 4 de l'appel d'offre permanent
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Non
Champ d'application	
	<p><u>Délégation</u> :</p> <p>▶ EST</p>